

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23711**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Moniteur de vol à plat en soufflerie qualification complémentaire vol 3D en soufflerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de parachutisme (FFP)	Président de la CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le moniteur de vol à plat en soufflerie assure :

- l'intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
- l'accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'expliquer, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité du vol en soufflerie
- l'encadrement de séances de vol à plat en soufflerie en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur
- la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.

le moniteur de vol à plat en soufflerie ayant la qualification complémentaire vol 3D en soufflerie, il assure :

- l'encadrement de séances de vol 3D en soufflerie en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur

Le moniteur de vol à plat en soufflerie :

- s'intègre dans sa structure et participe à son fonctionnement
- fait fonctionner l'outil soufflerie et le matériel en sécurité.
- se présente, explique son rôle et les limites de son intervention et échange avec le public
- gère les moments qui précèdent et qui suivent la séance en veillant à la sécurité des pratiquants
- prépare la séance de vol en soufflerie en lien avec le niveau et les attentes des pratiquants
- communique avec l'opérateur, les autres moniteurs et les pratiquants en utilisant les signaux visuels spécifiques pour adapter la pratique.
- maîtrise l'assistance aux entrées et sorties de veine.
- maîtrise le travail debout sur le filet
- maîtrise les parades lors des premiers vols.
- vole en binôme avec les pratiquants
- guide les pratiquants jusqu'à l'autonomie du vol à plat et valide les attendus pour une acquisition d'autonomie de pratique en vol à plat
- forme le pratiquant au passage dos
- valide les attendus des niveaux qui permettent l'évolution en vol à plat en groupe
- organise les vols en groupe
- assure la gestion des incidents et intervient pour restaurer une situation normale
- protège les blessés et le groupe, alerte les secours et prévient en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Pour le moniteur de vol à plat en soufflerie ayant la qualification complémentaire vol 3D en soufflerie, il :

- guide les pratiquants et valide les attendus des niveaux qui permettent l'évolution en vol 3D à basse vitesse en groupe.
- guide les pratiquants et valide les attendus des niveaux qui permettent l'évolution en vol 3D à haute vitesse en groupe.
- valide les attendus et délivre les niveaux qui permettent l'évolution en vol 3D en groupe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Clubs affiliés à la FFP

Structures marchandes organisant des sessions de vol en soufflerie du secteur marchand ou non marchand.

Moniteur, Educateur, Animateur

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport
- Articles A.322-167 à 322-175 du Code du sport (pratique de l'activité de chute libre en soufflerie)
- Convention collective nationale du sport (avenant n°1)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification se compose en 5 blocs de compétences :

Bloc de compétences 1 (BC1) : Intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure

- Observation au poste
- Entretien

Bloc de compétences 2 (BC2) : Accueil des publics enfants, parents et adultes avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité du vol en soufflerie

- Observation au poste

Bloc de compétences 3 (BC3) : Encadrement de séances de vol à plat en soufflerie en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur

- Deux mises en situation
- Deux entretiens

Bloc de compétences 4 (BC4) : Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

- Mise en situation
- Entretien

Bloc de compétences 5 (BC5) : Encadrement de séances de vol 3D en soufflerie en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation en vigueur

- Deux mises en situation
- Deux entretiens

Validation des acquis de l'expérience

Le candidat doit compléter le dossier disponible auprès de la FFP, accompagné des preuves de l'activité.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFP ou son suppléant.
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFP ou son suppléant.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	<ul style="list-style-type: none"> - un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFP ou son suppléant.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Moniteur de vol à plat en soufflerie qualification complémentaire vol 3D en soufflerie" avec effet au 25 juillet 2015, jusqu'au 25 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Site de la Fédération Française de Parachutisme

<http://www.ffp.asso.fr>

Site de la CPNEF Sport

<http://www.cpnef-sport.com/>

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation de la branche du sport (CPNEF sport) - Fédération française de parachutisme (FFP) : Île-de-France - Paris (75) [75012 PARIS]

Fédération Française de Parachutisme

62, rue de Fécamp

75012 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Fédération Française de Parachutisme**

62, rue de Fécamp

75012 PARIS

Historique de la certification :